

# Réunion du Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU

*Séance du*

*Lundi 27 novembre 2017 – 20h00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

20h00

### Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2017

1 – Colis de Noël et repas de fin d'année

2 – Virement de crédits

3 – Contrat MAIRISTEM

4 – Aides aux sorties scolaires (collège des Portes du Midi)

5 – Questions diverses : Localisation EP Travaux de la RD45, Convention déneigement

L'an deux mille dix sept, le vingt-sept novembre à 20h00, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 16 novembre 2017.

Présents : Mesdames Sylvie CERLES, Martine LATAPIE, Messieurs Didier BOSC, Eric LATREMOLIERE, Michel LATAPIE, Daniel LEVEAU.

Absents excusés : Mesdames Sylvie FAU-RATTIER donne pouvoir à Mme Martine LATAPIE, Sylvie CARRIE et M. Bernard BOUTARIC donne pouvoir à M. Michel LATAPIE.

Absente : Madame Delphine NOEL.

M. Le Ray ouvre la séance et propose que lecture du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2017 soit faite. Au terme de la lecture M. le maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 7 octobre est adopté à l'unanimité.

### **1- COLIS DE NOEL**

M. le maire rappelle aux membres du conseil que le CCAS a été dissout au 31/12/2016 et propose que la commune prenne en charge l'achat et la distribution des colis de Noël pour les personnes âgées de 75 ans et plus domiciliées à Montmurat.

Le conseil municipal approuve cette proposition et décide de reprendre le montant octroyé par le CCAS les années précédentes, soit environ 30€ par personne. Les membres du conseil approuvent ces dispositions à l'unanimité.

## **2-VIREMENT DE CREDITS**

M. le maire explique aux membres du conseil que les crédits ouverts sur le chapitre 12 (Charges de personnel et frais assimilés) sont insuffisants et qu'il convient de procéder à un virement de crédit d'un montant de 2000€ depuis le chapitre 11 (Charges à caractère général) depuis les comptes 62878 (-1000 €) et 60632 (-1000 €) au profit des comptes 6411 (+1500 €) et 6453 (+500 €).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au virement de crédits sur le budget de l'exercice 2017 pour un montant de 2000 € depuis le chapitre 11 vers le chapitre 12.

## **3- CONTRAT MAIRISTEM**

M. le maire rappelle à l'assemblée que le contrat du logiciel de gestion informatique de la mairie HORIZON VILLAGE ON LINE proposé par MAIRISTEM arrive à terme le 31/12/2017 et qu'il convient de le renouveler pour une durée de 3 ans. Le montant du renouvellement est de 2 234,40 € TTC par an. Compte tenu de l'évolution des modes de communication avec l'administration, le contrat sera complété par une extension permettant la dématérialisation des actes administratifs et comptables Ix Change On-Line pour une durée de trois ans. Le montant de cette extension est de 706.80 € TTC la première année puis de 166.80€ TTC les deux années suivantes.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur du renouvellement du logiciel Horizon on-line et de la souscription à l'extension Ix Change On-Line et autorise M. le maire à signer les contrats correspondants.

## **4- AIDES AUX SORTIES SCOLAIRES**

M. le Maire explique avoir reçu une demande de participation pour le financement de séjours scolaires pour les collégiens de Montmurat. Après discussion, les membres du conseil proposent de participer au financement des séjours culturels dans le cadre scolaire de l'ensemble des enfants de Montmurat à hauteur de 10€ par nuitée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

## **5 – QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire revient sur les travaux du carrefour de la RD45 et explique que l'éclairage public n'a pas été encore rétabli du fait que l'entreprise Chavinier souhaite connaître la localisation précise du boîtier permettant le raccordement éventuel d'un panneau d'information. Compte tenu du fait que ce projet de borne lumineuse n'a pas été encore clairement défini et par crainte qu'il soit placé à un mauvais endroit, M. le Maire suggère de suspendre cette installation. Après discussion, il a été décidé de reporter cette installation et de donner la priorité au rétablissement de l'éclairage public qui devra être fait le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que M. IMBERT, chargé du déneigement par une convention du 25 novembre 2014, a fait part du changement de statut de son exploitation qui

à désormais l'entité de « GAEC DU CHASTELOU ». De ce fait, Monsieur le Maire propose de conclure une nouvelle convention entre la COMMUNE et le GAEC DU CHASTELOU qui reprendra les termes de la convention initiale ainsi que ses avenants. Après délibération, les membres du conseil valident cette proposition à l'unanimité et autorisent M. le Maire à signer une nouvelle convention qui annule la précédente mais en reprendra les conditions fixées.

Au terme des discussions, la séance est levée à 20h30.

Le maire